



Date de convocation :

Le 3 août 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 1 en visioconférence)

Votants : 40 (dont 8 procurations)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Délibération n°2020.07.04/63

**Création
et proposition de commissaires
membres de la commission
intercommunale des impôts directs
(CCID)**

Rapporteur

M. Dominique BIRAS

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 19 AOUT 2020

- publication ou notification

le : 27 AOUT 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**4^{ème} séance**Séance du 12 août 2020**

L'an deux-mille-vingt, le mercredi 12 août à 09 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Dominique BIRAS, 3^{ème} vice-président, le président Monsieur Eric JALTON assistant en visioconférence, lui ayant cédé la présidence en l'absence des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS, excusé, et Harry DURIMEL, représenté.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON (en visioconférence)

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) - Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) - Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente) - Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) - M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président).

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN - Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE.

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANIM. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI.M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON.M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO.Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à M. Joseph LEE.

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY à Mme Francesca FAITHFUL.

Mme Marie-Camille MOUNIEN à M. Fulbert HENRY.

M. Alain SOREZE à Maddly GARGAR.

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) - Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente).

Nombre de conseillers absents non excusés : 6**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

Préfecture de la Région
Département de la Seine-Saint-Denis
171-200018653-20200812-2020080463-DE



VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-21, L5211-1 et L.5211-9 ;

VU le code général des impôts, en particulier les articles 1650 A, 1732 (b) et 1753 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;

VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.02/43 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant report de l'affaire n°2 de l'ordre du jour relative à la mise en place des commissions réglementaires et à la désignation des membres ;

VU le procès-verbal d'élection des membres du bureau communautaire ;

Considérant le rapport du président ;

La commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Aux termes de l'article 1650 A du code général des impôts, cette commission est composée de 11 membres, à savoir le président du conseil communautaire ou un vice-président délégué et 10 commissaires. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional des finances publiques (DRFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Considérant les propositions de liste de commissaires et leurs suppléants émanant des communes membres.

Considérant que le vote a eu lieu sur la base d'une liste unique arrêtée d'un commun accord au sein du conseil communautaire.

Considérant que l'exécutif de l'assemblée délibérante a donné lecture de la liste de candidature ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;



Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De créer, pour la durée du mandat du conseil communautaire, une **commission intercommunale des impôts directs** dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de CAP Excellence, composée outre du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ou d'un vice-président délégué, de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

ARTICLE 2- D'arrêter la composition de la commission intercommunale des impôts directs selon la répartition suivante :

- Dix (10) contribuables issus du territoire de la ville des Abymes dont cinq (5) titulaires et cinq (5) suppléants. La liste devant être établie en nombre double, il est proposé 20 contribuables ;
- Six (6) contribuables issus du territoire de la ville de Baie-Mahault dont trois (3) titulaires et trois (3) suppléants. La liste devant être établie en nombre double, il est proposé 12 contribuables ;
- Quatre (4) contribuables issus du territoire de la ville de Pointe-à-Pitre dont deux (2) titulaires et deux (2) suppléants. La liste devant être établie en nombre double il est proposé 8 contribuables.

ARTICLE 3- De proposer la liste suivante au directeur régional des finances publiques (DRFIP) pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Liste des 20 contribuables désignés sur le territoire de la ville des Abymes

Membres titulaires

1. M. Éric SALONDY
2. Mme. Germaine CHICOT MARCIN
3. M. Sorèze BILBA
4. M. Yves MOZAR
5. M. Jean GATOUX
6. Marie-Line DURIMEL
7. M. Jean-Marie LAMBERT
8. M. Calixte SURVILLE
9. M. Rudy MANIN
10. M. José KANCEL

Membres suppléants

1. Mme. Lise NABAJOTH
2. M. Fred CASTEL
3. M. Guilbert DURIMEL
4. Mme. Franceline SALBOT
5. Mme. Lauretta BADOF
6. M. Noël SAME
7. M. Harry CHABRIANT
8. M. Jacqueline GIORDANNO
9. M. Didier JERNIDIER
10. Mme. Cynthia PIERRE

Liste des 12 contribuables désignés sur le territoire de la ville de Baie-Mahault

Membres titulaires

1. M. Camille VAÏTILINGON
2. M. Philippe GOTH LAND
3. Mme. Claudie LOMBION
4. Mme. Maryse DAHOMAS
5. Mme. Lydia DUPONT
6. M. Thierry GARGAR

Membres suppléants

1. M. Laurent RAMASSAMY
2. M. Agnès BLAZE
3. Mme. Vanessa DOQUET
4. M. Jacques SIDISSINA
5. Mme. DAN Gerty Juliana
6. Mme. Katia RAMBOJHAN

Liste des 8 contribuables désignés sur le territoire de Pointe-à-Pitre

Pour l'autorité compétente par
 délégation
 171-200018653-20200812-2020080463-DE

**Membres titulaires**

1. M. François PELECUILLER
2. M. André LETIN
3. Mme. Alberta ALBERI
4. Mme. Cécile BOUCAUT

Membres suppléants

1. M. Badi FADOUL
2. Mme. Madly GARGAR
3. Mme. Myriam LACROSSE
4. M. Yann NANETTE

ARTICLE 4- D'autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres de la commission, à Monsieur le directeur régional des finances publiques, ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 18 AOUT 2020

Le président de séance



Dominique BIRAS

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise aux membres de la commission, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le directeur régional des finances publiques, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 27 AOUT 2020